

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Pierre Conne, Pierre Nicollier,
Véronique Kämpfen, Céline Zuber-Roy, Murat-Julian
Alder, Alexandre de Senarclens, Fabienne Monbaron,
Yvan Zweifel, Charles Selleger, Raymond Wicky*

Date de dépôt : 9 juin 2020

Proposition de motion

pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- qu'en février-mars 2020, devant faire face à une situation sanitaire nouvelle menaçant la santé de la population et la disponibilité du système de soins, le Conseil d'Etat a pris des mesures dans l'urgence et en situation d'incertitude ;
- que la coopération entre tous les acteurs publics et privés, ambulatoires et hospitaliers, s'est mise en place immédiatement et que cela mérite d'être salué et pérennisé ;
- que nous ne savons pas si ces mesures sont les meilleures et si elles devraient être reproduites telles quelles à l'avenir ;
- que ces mesures ont été certes efficaces mais très coûteuses et ont privé certains malades autres que ceux affectés par la Covid-19 d'accès aux soins ;
- que les HUG ont été décrétés Hôpital Covid-19, interrompant de fait des prises en charge dans des domaines de la médecine spécialisée, apanage d'un hôpital universitaire ;
- que les cliniques et hôpitaux privés se sont mis à disposition pour assumer des traitements de patients non-Covid-19 n'ayant plus accès aux HUG ;
- que les consultations médicales non urgentes et les interventions chirurgicales planifiées et planifiables ont été suspendues ;

- que sans une évaluation actuelle globale des mesures prises débouchant sur des propositions argumentées, nous pourrions reproduire à l’avenir une organisation de crise qui se révèle faillible ;
- que la décision des HUG du 25 mai 2020 (cf. exposé des motifs)
 - de se doter d’un dispositif ambulatoire et hospitalier de 68 nouveaux lits et 380 postes de travail pour répondre à tout nouvel épisode épidémique de Covid,
 - de demander un financement auprès du Conseil d’Etat et du Grand Conseil pour une nouvelle mission d’intérêt général spécifique liée à la Covid,
 - de proposer des contrats à durée indéterminée à 200 soignant-es qui travaillent aux HUG sur des missions intérimaires,ne répond pas aux exigences d’une évaluation globale de la crise passée ;
- qu’il est absurde de stabiliser 200 postes d’intérimaires pour se préparer à faire face à un éventuel nouveau pic d’hospitalisations, les employés intérimaires étant justement une variable de l’effectif de base qui peut être augmenté momentanément pour une cause bien précise et limitée dans le temps (p. ex. Covid-19) ;
- que, si la stabilisation de ces 200 intérimaires était justifiée autrement, notamment par la croissance des besoins en soins au sein des HUG et indépendamment du pic épidémique, alors il ne serait pas acceptable que ces employés d’agences d’intérim soient stabilisés automatiquement sur des postes fixes qui n’auraient pas été mis au concours externe ;
- que ces postes devraient alors être proposés en priorité non seulement aux jeunes soignants sortant de nos écoles mais aussi à tous ceux qui, formés à Genève ou en Romandie mais n’ayant pas pu être engagés aux HUG par le passé, sont allés chercher un emploi dans d’autres cantons ; ces personnes représentent un potentiel de soignants expérimentés qui pourraient également être considérés comme candidats de choix pour des fonctions d’encadrement au sein des HUG,

invite le Conseil d’Etat

- avant toutes décisions structurelles, organisationnelles et financières visant à faire face un nouvel épisode épidémique majeur, à analyser les conséquences de l’organisation cantonale mise en place dans l’urgence en février-mars 2020 en raison de la Covid-19, à en tirer les leçons et à

proposer l'organisation de crise future la mieux adaptée à l'ensemble des besoins en soins de la population ;

- à prendre en considération les acteurs publics et privés pour la planification et le pilotage du futur dispositif ambulatoire et hospitalier destiné à répondre à tout nouvel épisode épidémique de Covid ou de futures épidémies comparables ;
- à s'opposer à la stabilisation de 200 auxiliaires d'agences d'intérim ;
- cas échéant, à garantir que la création de 200 postes fixes en lieu et place du budget destiné au paiement des mandats intérimaires donne lieu à des offres d'emplois externes sur l'ensemble de la Suisse et que ces postes soient proposés en priorité aux jeunes soignants sortant de nos écoles et à tous ceux qui, formés à Genève ou en Romandie mais n'ayant pas pu être engagés aux HUG par le passé, sont allés chercher un emploi dans d'autres cantons.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Le communiqué de presse des HUG du mardi 26 mai 2020 nous apprend que,

Dans sa séance du 25 mai 2020, le Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a validé l'anticipation d'un dispositif ambulatoire et hospitalier de 68 nouveaux lits et 380 postes de travail pour répondre à tout nouvel épisode épidémique du COVID-19. Il a approuvé la demande d'un financement auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour une nouvelle mission d'intérêt général spécifique liée au COVID. Dans le contexte de cette crise, il a également accepté de proposer des contrats à durée indéterminée à 200 soignant-es qui travaillent aux HUG sur des missions intérimaires de longue durée, ainsi que le recrutement des 80 nouveaux diplômé-es de la Haute école de santé la fin de leur cursus d'étude.

En février dernier, les HUG avaient adapté en urgence leur dispositif pour être en mesure d'accueillir un afflux important de personnes souffrant

de la maladie COVID-19. Aujourd'hui, ils anticipent pour conserver un dispositif minimal et disposer de ressources suffisantes, notamment en lits et effectifs, pour prendre en charge ces patient-es.

Ce dispositif prévoit la création de 68 nouveaux lits en soins aigus (39), intermédiaires (19) et intensifs (10), le maintien de filières séparées pour patient-es Covid et non-Covid et le contrôle des accès. En outre, le secteur spécifique des urgences, aménagé dès le début de la crise du Coronavirus, restera en fonction.

Plus de 380 postes seront nécessaires pour pérenniser ce dispositif et une demande de financement est transmise au Conseil d'Etat et au Grand Conseil dans ce but. Ces postes sont en majorité des soignant-es, des médecins et des physiothérapeutes. Pour recruter ce personnel, les HUG entendent collaborer avec les institutions de formation (UNIGE, HEdS), notamment en engageant les nouveaux diplômé-s de la HEdS, et avec l'Office cantonal de l'emploi.

Proposition de CDI à 200 intérimaires

Par ailleurs, la direction des HUG a décidé de proposer un contrat à durée indéterminée (CDI) aux collaborateur-trices ayant travaillé en interim sur de longues missions et qui ont été très investi-es dans les soins des patient-es durant l'épidémie. Il s'agit à la fois d'une réforme de la politique RH des HUG demandée de longue date par les partenaires sociaux et d'une reconnaissance individuelle de la précieuse contribution de ces personnes au fonctionnement de l'hôpital.

Cette mesure permettra de renforcer et d'améliorer la qualité des soins auprès des patient-es. Elle concerne 200 soignant-es, dont 60% d'infirmier-ères et 36% d'aides-soignante-es, qui ont ainsi la possibilité de stabiliser leurs conditions de travail. Elle permettra également de réduire le recours aux intérimaires.

Ces mesures ont été adoptées sans qu'une évaluation de l'organisation de crise mise en place en février-mars ait été effectuée, sans que les partenaires sanitaires privés du canton qui ont joué un rôle majeur dans la maîtrise des conséquences de l'épidémie aient été consultés, en dépit de toute responsabilité financière à long terme et sans considérer les éventuels soignants formés en Romandie intéressés à travailler aux HUG.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette proposition de motion.